

<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE 166-16
Le 12 décembre 2016

RAPPORTS RELATIFS À L'ACCUMULATION DE POSITIONS POUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Par la présente, Bourse de Montréal Inc. («la Bourse») désire informer ses participants agréés que les heures de déclaration prescrites pour la transmission des «Rapports relatifs à l'accumulation de positions pour les instruments dérivés», aussi connue sous rapport de déclaration des positions en cours importantes (LOPR), seront modifiées. Ces changements seront effectifs le 1^{er} janvier 2017.

Noter que les heures de déclaration prescrites durant lesquelles les «Rapports relatifs à l'accumulation de positions pour les instruments dérivés» sont acceptés pour rencontrer les exigences réglementaires, sont les suivantes :

- En semaine, du lundi au vendredi de 01:00:00 à 22:00:00;

Le fuseau horaire utilisé est celui de l'Est.

Ces heures de déclaration prescrites pour la transmission des positions remplacent celles trouvées dans la circulaire [114-15](#).

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. Jasminder Jakhar, analyste de marché principal, Division de la réglementation, au 514 787-6543, ou à l'adresse courriel jasminder.jakhar@tmx.com.

Brian Z. Gelfand
Vice-président et chef de la réglementation